



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
04/07/2022

Dossier complet le :
11/07/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0203

1. Intitulé du projet

Restructuration du système d'assainissement, du réseau de distribution d'eau potable et autres réseaux sur le boulevard de la Croisette sur la commune de Cannes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

David LISNARD, Président de la Communauté d'Agglomération

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 9 9 1 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 22: Installation d'aqueducs sur de longues distances Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2000 m2.	Le projet conduira à la pose d'une canalisation d'eau de diamètre extérieur 2000 mm sur une distance de 2360 m. Le produit du diamètre par la longueur est donc de 4720 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'abandon de la canalisation de refoulement existante entre le PR la Baume et le PR Saint Pierre à l'Ouest sous le Boulevard de la Croisette (voir situation du projet en annexe 2), et à son remplacement par un collecteur gravitaire profond. La mise en place de ce collecteur nécessite la mise en place d'un microtunnelier et de 5 puits d'entrée/sortie le long du boulevard de la Croisette. Par ailleurs, 3 puits de piquage seront réalisés pour connecter les réseaux secondaires à cette canalisation.

Le tir sera réalisé à des profondeurs comprises entre -4 et -12 m NGF.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la refonte du système d'assainissement de Cannes. Le système archaïque présent actuellement entraîne:

- des coûts d'exploitation importants (entretien régulier des siphons au niveau des vallons de la Foux et du Chataignier avec la présence de lyres);
- des pollutions en mer du fait de la vétusté des réseaux et des déversements en cas de fortes pluies;
- des dépenses énergétiques importantes (pompe de relevage).

La mise en place du collecteur gravitaire profond permettra de supprimer les siphons et les lyres posant des problèmes d'entretien, de supprimer le poste de relevage de la Baume et ses dépenses énergétiques et ses risques de déversement en mer associés mais surtout de créer un cheminement hydraulique cohérent avec la présence de la STEP Aquaviva à l'Ouest.

Par ailleurs, le collecteur aura une capacité de stockage de l'ordre de 4700 m³ permettant de limiter totalement les rejets en mer en cas de pluies exceptionnelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le mode opératoire pour les travaux est le suivant:

1. Créations des puits d'attaque et de sortie par les travaux de fonçage (au nombre de 5)

Dimension d'environ 7 mètres de diamètre (10 à 14 m de profondeur)

Besoin d'environ 1200 m² à 1500 m² d'installation techniques immédiatement autour, tant que le tir n'est pas terminé, les installations de chantier doivent rester en place

2. Tirs de micro-tunnelier

Fonçage avec une tête de forage (adapté à la configuration du sol)

Injection de bentonite en tête pour maintenir les sols sous pression et éviter les affaissements (bentonite retraitée sur base chantier)

Les différents tirs seront successifs

3. Mise en place de la nouvelle canalisation

Fonçage des canalisations en béton armé (diamètre intérieur DN 1600 mm), qui sont poussées par des vérins hydrauliques pilotés depuis le puits de tir

4. Raccordements des collecteurs secondaires

Travaux réalisés en méthode traditionnelle

Raccordement via des chambres de chute

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le réseau d'assainissement sera restructuré, les besoins en exploitation seront moins importants. Les réseaux seront enterrés donc non visibles. Les rejets en mer seront moins fréquents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 (création de puits et pompage de moins de 200 000 m3 d'eau par an).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension de la canalisation d'eau en m2	4720
Volume pompé au cours des travaux en m3/an	150 000
Volume de terre excavé m3	8200

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Boulevard de la Croisette
06 400 Cannes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 54' 57" 58 Lat. 07° 03' 38" 38

Point d'arrivée :

Long. 43° 54' 81" 14 Lat. 07° 01' 20" 29

Communes traversées :

Cannes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 2016, la STEP d'Aquaviva et l'ensemble des réseaux qui lui sont rattachés ont été autorisés.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Cannes Lérins 2020-2025, approuvé le 12 octobre 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètres de 500 m de l'Hôtel Carlton (Monument Historique), du kiosque à musique des Allées de la Liberté, Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Espérance, chapelle de la Miséricorde, Ancien Chateau, Chapelle Sainte-Anne, monument aux mort de la Guerre 1914-1918,
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Incendies de forêt approuvé le 29 décembre 2010 PPR Inondation approuvé le 15 octobre 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de la bande côtière de Nice à Théoule, de la Promenade de la Croisette.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie Est est situé en Site classé des Parties du domaine Public Maritime à Cannes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage de la nappe à hauteur de 158 650 m3 / an
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volumes de terre excavées lors du fonctionnement du microtunnelier de 8200 m3
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie à l'Ouest est situé en zone bleue du PPR Inondation de la commune de Cannes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant le chantier, les livraison et approvisionnement de matériels seront nécessaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des puits et du microtunnelage entrainera des nuisances sonores pour les riverains pendant la période des travaux. Cela constitue des nuisances sonores temporaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage du microtunnelier entrainera des vibrations. Il s'agit d'une nuisances temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poussières pourront être soulevées pendant la phase travaux. Il s'agit de nuisances temporaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux d'exhaures seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de l'agglomération après traitement par décantation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais liés au fonctionnement du microtunnelier sont à prévoir (environ 7500 m3).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et les caractéristiques du projet sont traitées à l'annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts engendrés par le projet sont identifiés par le maître d'ouvrage : il s'agit d'incidences en phase travaux :
 -pompage de la nappe lors de la réalisation des puits d'attaque et de sortie du microtunnelier, cet enjeu sera exhaustivement traité dans le dossier de déclaration loi sur l'eau qui sera remis à la DDTM des Alpes-Maritimes.

-Emission de bruit, poussière et de vibration : il s'agit de nuisances temporaires qui seront limitées au maximum par les procédés des entreprises de travaux

-Gestion de matériaux d'excavation en sortie du microtunnelier : les matériaux seront acheminés vers des centres de stockage adaptés (ISDI, ISDI+, ISDND). Le projet conduira en phase exploitation à des effets positifs : rejets de polluants en mer limités, gain énergétique, gain d'exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Principaux enjeux/impacts identifiés et mesures prises pour éviter ou réduire ces impacts

Annexe 8 : Analyse de la pollution des sols du site, EUROFINS, 2021

Annexe 8 bis : Interprétations des résultats d'analyse de la pollution des sols du site, Suez Consulting, décembre 2021

Annexe 9 : Etude géotechniques de niveau G2PRO, ERG Géotechnique, février 2022

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à

Cannes

le.

04/07/22

Signature

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services Techniques
DGAST Maîtrise d'Ouvrage - Travaux,

Marc MAISONNAVE



